N° 16 09 06

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le 21 septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, RUSSELL, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOT, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

15 septembre 2016

A l'exception de :
Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Monsieur POUSSET a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT.
Madame PRUKOP a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Date du Conseil Municipal

21 SEPTEMBRE 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur GILLET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents---- 28

Votants ----- 33

6/ AVENUE DE GAULLE – EXONERATION PARTIELLE DE DROITS DE VOIRIE AU TITRE DE L'ANNEE 2016

RAPPORTEUR : Madame LEVESQUE, conseillère municipale déléguée

EXPOSE :

La Commune de Pornichet est amenée à délivrer des permissions de voirie, pour l'installation de terrasses sur le domaine public, moyennant le paiement de droits de voirie établis en fonction de la surface autorisée.

Sur l'avenue De Gaulle, de la Gare jusqu'à la chapelle Notre-Dame-des-Dunes, vingt-sept commerçants (restaurants, hôtel, coiffeur, fleuriste, ...) bénéficient d'une permission de voirie, pour laquelle les travaux de requalification du secteur Gare - Mazy - De Gaulle ont rendu inaccessible le domaine public concerné, sur le premier semestre 2016.

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

Sur ce fondement, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer de droits de voirie, pour le 1er semestre 2016, les commerçants concernés :

			2016	
DENOMINATION COMMERCIALE	**ADRESSE**	**SUPERFICIE EMPRISE (m²)**	**REDEVANCE ANNUELLE**	**PROPOSITION EXONERATION**
CAMPANULE FLEURS	1 av du Général de Gaulle	13,40	122,34 €	61,17 €
OCÉANES DES GOURMANDISES	1 av du Général de Gaulle	11,47	74,31 €	37,16 €
SARL GALKIF	1 av du Général de Gaulle	21,67	211,68 €	105,84 €
Sté STEJERA	1 bis av du Général de Gaulle	20,00	264,00 €	132,00 €
SARL MAUSSION	3 av du Général de Gaulle	13,00	94,05 €	47,03 €
SARL LE SCENARIO	12 av du Général de Gaulle	2,20	22,66 €	11,33 €
L'ATELIER	22 av. du Général de Gaulle	19,96	210,50 €	105,25 €
BNP PARIBAS	30 av. du Général de Gaulle	2,00	22,00 €	11,00 €
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	34 av du Général de Gaulle	1,00	11,00 €	5,50 €
PIED D'ESTALE	42 av du Général de Gaulle	6,75	34,43 €	17,22 €
COIFFURE	43 av du Général de Gaulle	8,00	40,80 €	20,40 €
BAN SUSHI	30 bis av du Général de Gaulle	9,74	121,75 €	60,88 €
HÔTEL RESTAURANT LE DANICHEFF	45 av du Général de Gaulle	10,60	79,66 €	39,83 €
LITTLE BIRDY	av du Général de Gaulle	8,00	51,60 €	25,80 €
CRÊPERIE LES ANNÉES FOLLES	47 av du Général de Gaulle	12,70	132,73 €	66,37 €
SARL FIORDILIGI	60 av du Général de Gaulle	21,80	292,62 €	146,31 €
Magasin ALTERNANCE	62 av du Général de Gaulle	11,00	77,70 €	38,85 €
CÔTES ET VINS	63 av du Général de Gaulle	13,68	136,37 €	68,19 €
LOC'ASE	67 av du Général de Gaulle	3,60	18,36 €	9,18 €
AZUR 44 IMMOBILIER	75 av du Général de Gaulle	13,80	70,38 €	35,19 €
TELE VIDEO	79 av du Général de Gaulle	6,30	32,13 €	8,04 €
ATMOSP'HAIR	80 av du Général de Gaulle	1,70	19,55 €	9,78 €
SARL KIKO	94 av du Général de Gaulle	15,60	146,16 €	73,08 €
LES COQUETTES	40 av du Général de Gaulle	7,60	49,56 €	24,78 €
THATANE	78 av du Général de Gaulle	0,50	7,95 €	3,98 €
Le Bô' Cal	71 av du Général de Gaulle	9,52	119,00 €	59,50 €
LE S	96 av du Général de Gaulle	5,04	86,00 €	43,00 €
				1 266,64 €

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇨Vu la délibération n°15.12.25 en date du 16 décembre 2015 fixant le montant des droits de voirie,
⇨Vu les arrêtés d'occupation du domaine public établis pour chacun des commerçants concernés,
⇨Vu l'avis de la Commission finances en date du 13 septembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Exonère partiellement de droits de voirie les commerçants visés ci-dessus, pour une période de 6 mois au titre de l'année 2016.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

MAIRIE DE PORNICHET
LOIRE-ATLANTIQUE